

Paul s'oppose à Pierre

17 Mais lorsque Cephas est venu à Antioche, je me suis opposé à lui ouvertement, parce qu'il avait tort. En effet, avant la venue de quelques personnes de chez Jacques, il mangeait avec les non-Juifs mais après leur venue il s'est séparé et s'est tenu à l'écart, par crainte des circoncis. Les autres Juifs aussi sont entrés dans ce jeu, au point que Barnabé lui-même s'est laissé entraîner par leur double jeu.

18 Quand j'ai vu qu'ils ne marchaient pas droit au regard de la vérité de la bonne nouvelle, j'ai dit à Cephas, devant tout le monde : « Si toi, qui es fait tu vis à la manière des non-Juifs et non à la manière des Juifs, comment peux-tu contraindre les non-Juifs à adopter les coutumes juives ? »

Juifs et non-juifs sont sauvés par la foi

19 Nous, nous sommes Juifs de naissance, nous ne sommes pas de ces pécheurs de non-Juifs. Sachant que l'être humain n'est pas justifié en vertu des œuvres de la loi, mais au moyen de la foi de Jésus-Christ, nous aussi nous avons mis notre foi en Jésus-Christ, afin d'être justifiés en vertu de la foi du Christ et non pas des œuvres de la loi — car personne ne sera justifié en vertu des œuvres de la loi. Mais si, en cherchant à être justifiés dans le Christ, nous étions nous aussi trouvés pécheurs, le Christ serait alors serviteur du péché ? Jamais de la

vie ! Si le reconstruis ce que j'ai détruit, je me suis vain moi-même moi pour la loi, afin de vivre pour Dieu. Je suis crucifié avec le Christ : ce n'est plus moi qui vis, c'est le Christ qui vit en moi ; ma vie présente dans la chair, je la vis dans la foi de Jésus-Christ, qui m'a aimé et qui s'est livré lui-même pour moi. Je ne cherche pas la grâce de Dieu ; car si la justice est par la loi, alors le Christ est mort pour rien.

La folie des Galates

3 Galates stupides, qui à pu vous fasciner, alors que vous voyez Jésus-Christ à qui devez croire ! Voici seulement ce que je veux appeler de vous : ce que en vertu des œuvres de la loi que vous avez reçu. L'Esprit, ou parce que vous avez entendu le message de la foi ? Êtes-vous donc stupides à ce point ? Après avoir commencé par l'Esprit, êtes-vous maintenant achevés par la chair ? Avec vous fait tant d'expériences pour rien ? Si du moins cela pour rien ! Celui qui vous accorde l'Esprit et qui opère des miracles parmi vous, le fait-il donc en vertu des œuvres de la loi, ou parce que vous avez entendu le message de la foi ?

Ceux qui croient sont bénis avec Abraham

4 Ainsi, Abraham est Dieu, et cela lui fut temps comme justice. Reconnaître le docteur : ce sont ceux qui relèvent de la foi qui sont fils d'Abraham.

5 Ainsi l'Écriture, voyant d'avance que Dieu justifierait les non-Juifs en vertu de la foi, a d'avance annoncé cette bonne nouvelle à Abraham : Tu auras des nations comme héritage en toi, de sorte que ceux qui relèvent de la foi sont bénis avec Abraham.

6 Thomas de la foi, qui relèvent des œuvres de la loi sont sous la malédiction, car il est écrit : Malédiction sur quiconque ne se conforme pas à tout ce qui est écrit dans le livre de la loi, pour le faire. Et que personne ne soit justifié devant Dieu par la loi, c'est évident, et puisque cela que ne passe en vertu de la foi seule. Or la loi ne relève pas de la foi ; mais elle dit : Celui qui a fait ces choses vivra par elles. Le Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi en devenant une malédiction pour nous — car il est écrit : Maudit soit quiconque est pendu sur un arbre — afin que, pour les non-Juifs, la bénédiction d'Abraham soit en Jésus-Christ et que, par la foi, nous recevions l'Esprit par nous.

La loi et la promesse

7 Mes frères, je parle en termes humains : quand un homme a fait son testament en bon et en due forme, personne ne peut l'abroger ni y faire une addition. Or les promesses ont été faites à Abraham et à sa descendance. Il n'est pas dit : et ses descendants, comme s'il s'agissait de beaucoup, mais il s'agit d'un seul : et de sa descendance, qui est le

Christ. Voici ce que je veux dire : un testament déjà fait en bon et en due forme par Dieu ne peut pas être annulé par la loi servante quatre cent trente ans plus tard, ce qui réduirait à rien la promesse. Car si l'héritage venait de la loi, il ne viendrait plus de la promesse ; car c'est par la promesse que Dieu a accordé sa grâce à Abraham.

Le rôle de la loi

8 Alors pourquoi la loi ? Elle a été ajoutée à cause des transgressions, jusqu'à ce que vienne la descendance à qui la promesse avait été faite ; elle a été promulguée par l'intermédiaire d'anges et au moyen d'un médiateur. Or ce médiateur n'est pas médiateur d'un seul, tandis que Dieu est un. La loi est-elle donc comme les promesses de Dieu ? Jamais de la vie ! Si une loi avait été donnée qui puisse faire vivre, la justice viendrait réellement de la loi. Mais l'Écriture a vu en premier sous le péché, pour que la promesse soit donnée, en vertu de la foi de Jésus-Christ, à ceux qui croient.

9 Avant que la loi vienne, nous étions gardés sous la loi, enfermés, en vue de la foi qui allait être révélée. Ainsi la loi a été notre surveillant jusqu'au Christ, pour que nous soyons justifiés en vertu de la foi. La foi étant venue, nous ne sommes plus soumis à un surveillant. Car vous êtes tous, par la foi, fils de Dieu en Jésus-Christ. En effet, vous êtes tous qui avez reçu le baptême du Christ, vous êtes

L'IMPORTANCE DE LA JUSTIFICATION PAR LA FOI SEULE DANS LA PERSPECTIVE DE GALATES

En parlant de la doctrine de la « justification par la foi seule », les réactions pourraient fuser – ceci même entre chrétiens. Il est possible que vous vous soyez retrouvé(e) à hocher la tête en signe d'approbation, en anticipant sur un article théologiquement correct. Ou vous avez peut-être froncé les sourcils comme si vous veniez d'entendre du charabia. Oui, ça sonne français, mais « que pourrait bien vouloir dire ce mot 'justification' ? ».

Enfin, il se peut que l'alignement de ces termes vous ait un peu irrité(e). Non que

leur signification pose problème pour vous, mais « pourquoi faut-il toujours que ces théologiens emploient de tels termes techniques ? » Eh bien, soyez rassuré(e). Notre but, ici, n'est pas de convertir notre lectorat à un patois de Canaan, ni de rester dans les hautes sphères intangibles du monde académique, ni même de faire des déclarations orthodoxes dans le simple but d'obtenir l'approbation de la majorité de nos lecteurs. Non, l'objectif de

cette réflexion est de redécouvrir ensemble une doctrine merveilleuse et libératrice qui donne une pleine assurance et une espérance inégalées à partir d'un petit livre de la Bible. En effet, c'est notamment pour cette doctrine que les Réformateurs ont lutté et ont été prêts à quitter l'Église catholique romaine en faisant face à bien des peines « afin que la vérité de la bonne nouvelle demeure pour [nous] » (Ga 2,5), pour le dire dans des

termes employés par Paul dans cette épître.

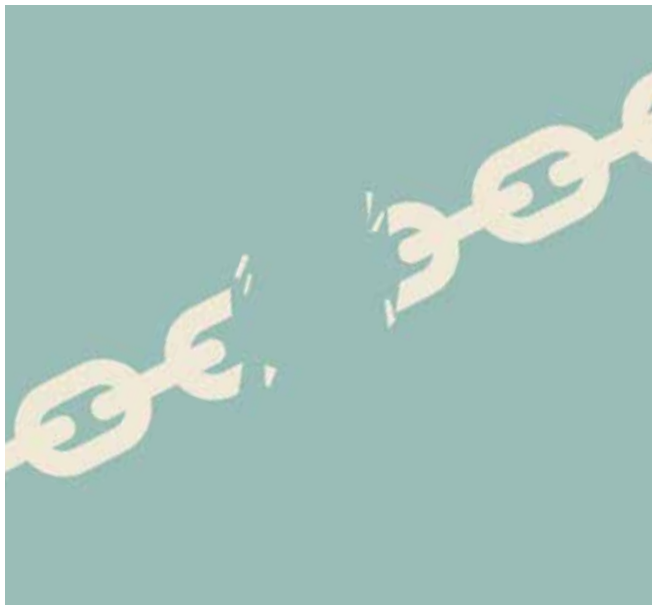
Paul a écrit cette lettre justement pour défendre cette vérité avec fermeté, en appelant les Galates à y revenir sans détour. En effet, cette épître tourne autour de la justification par la foi seule qui est le cœur de l'Évangile même, et nous y voyons toute l'importance et la portée pour la vie des lecteurs à travers les âges.

1 Déclarés justes par la foi seule en Jésus-Christ

En lisant cette lettre, nous apprenons que les Galates à

qui l'apôtre Paul écrit sont des chrétiens (Ga 1,2 ; 3,13.15), majoritairement d'origine non-juive (Ga 4,8). Pourtant, des faux enseignants leur prescrivent de se faire circoncire et d'observer d'autres stipulations de la loi de Moïse pour qu'ils continuent à paraître justes devant Dieu et à faire partie des fils bénis d'Abraham (Ga 3,1-5 ; 4,10.17.21 ; 5,1-4 ; 6,12-13).

Face à cette situation, Paul est profondément alarmé et ne cesse d'affirmer que c'est uniquement par la foi en Jésus que l'être humain (Juif ou païen) est, et continue à être déclaré/compté comme étant juste devant Dieu, tout comme le déclarait l'Écriture elle-même à l'avance (Ga 2,15-20 ; 3,6-14 ; 5,5 ; 6,14-16). Ainsi, la justification est grâce au Christ seul : grâce à sa malédiction à notre place (Ga 3,13-14) et son respect parfait de la loi porté à notre compte (Ga 3,26-27 ; 4,3-7). Cette doctrine est bien celle qui humilie le plus l'être humain tout en l'élevant jusqu'au ciel, puisque son salut n'est pas assuré en dehors de Dieu lui-même. A Dieu seul soit la gloire (Ga 1,4-5) !



fin (Mc 13,21-22 ; 2 Tm 3,1-5 ; 4,1-5). Il nous faut donc être prêts à lutter et à persévérer dans ce combat en nous en tenant à la vérité de l'Évangile pour qu'elle soit maintenue pour les générations à venir (Ga 2,5). En effet, nous constatons dans cette lettre que s'en détourner d'un iota mène à la fois les

adhérents et les faux enseignants à la destruction éternelle, étant déçus de la grâce et sous la malédiction (Ga 1,6-10 ; 2,21 ; 3,1-4 ; 3,10 ; 5,2-4 ; 5,7-12) !

Vu les sérieux avertissements de l'apôtre Paul dans ce petit livre si précieux, nous devons être au clair quant à l'Évangile qui sauve, par opposition aux autres « évangiles » (qui n'en sont pas, Ga 1,6-10). Ainsi, ce n'est que la personne et l'œuvre du Christ qui sauve, et rien d'autre ! Aucune œuvre humaine et aucune amélioration morale ne pourraient sauver l'être humain. Prêchons-le à notre âme au quotidien ! Nous avons un cœur tellement légaliste et trempé dans une culture de mérite : nous pouvons aisément nous tromper nous-mêmes en pensant obtenir la faveur de Dieu, parce que nous avons été tellement bons avec notre entourage (ou même

des inconnus), et parce que nous avons été réguliers dans notre vie de prière, lecture de la Bible ou participation aux réunions d'Église. Pour des chrétiens de longue date, le risque est réel : de glisser subtilement, lentement, et presque inconsciemment vers un autre « évangile » ! Il se peut aussi que nous nous mettions en grand danger ainsi que les autres (croyants et non-croyants) par notre manque de discernement quant aux faux évangiles. Faisons attention de ne pas avaler le mensonge que proclame notre société pluraliste et relativiste qui nous dit que tous les systèmes de croyance se valent et mènent à Dieu. L'apôtre Paul, lui, n'est certainement pas de cet avis (p.ex., Ga 1,6-9), et nous ne devrions pas l'être non plus, ceci même si nous devons être taxés d'« intolérants ». En effet, si nous ne sommes pas la colonne de la vérité (1 Tm 3,15), qui la défendra et la proclamera pour le bien du plus grand nombre ? ! Ainsi, toute religion ou tout système de croyance qui exige des êtres humains des bonnes œuvres ou des performances spirituelles pour être sauvés, ou pour se libérer du monde matériel, est dans l'erreur. Soyons aussi au clair par rapport à d'autres faux évangiles plus subtiles qui sont déguisés par un langage employant des expressions telles que la « grâce », l'« évangile » et « sauvés par Jésus ». Même si nous devons reconnaître que plusieurs de nos amis catholiques sont nos frères/sœurs du fait de se confier en Jésus seul et en personne et rien d'autre, nous devons reconnaître que l'enseignement officiel

2 Le danger de s'en écarter d'un iota

A l'occasion des 500 ans de la Réforme, nous en profitons pour repenser à tous les bienfaits que celle-ci a apportés pour des millions, voire des milliards de personnes. Alors que beaucoup d'eau a pu couler sous les ponts depuis, il se peut que certains en viennent à se demander s'il est toujours aussi nécessaire de s'atteler aux cinq *solas*¹

pour lesquels les Réformateurs ont tellement lutté et souffert, et plus particulièrement au salut (à la

justification) par la foi seule, en Christ seul et par la grâce seule. En effet, cela n'était-il pas un combat pertinent pour leur temps et à présent gagné une fois pour toutes ? Nous ne le pensons pas !

Cette épître nous permet de comprendre que c'est depuis le début² que ce combat fait rage. Et il ne cessera jusqu'à la

NOUS AVONS UN CŒUR TELLEMENT LÉGALISTE ET TREMPÉ DANS UNE CULTURE DE MÉRITE

humaine et aucune amélioration morale ne pourraient sauver l'être humain. Prêchons-le à notre âme au quotidien ! Nous avons un cœur tellement légaliste et trempé dans une culture de mérite : nous pouvons aisément nous tromper nous-mêmes en pensant obtenir la faveur de Dieu, parce que nous avons été tellement bons avec notre entourage (ou même



de l'Eglise catholique romaine est un évangile déformé³ qui, d'après cette épître, mène ceux qui y adhèrent et qui le proclament sans réserve en enfer. Prenons garde aussi à tout « évangile »⁴ qui inviterait les êtres humains à se confier en Christ en promettant qu'il

IL NOUS FAUT ÊTRE PRÊTS À LUTTER ET À PERSÉVÉRER DANS CE COMBAT EN NOUS EN TENANT À LA VÉRITÉ DE L'EVANGILE

satisfera toutes sortes de besoins, sans insister sur notre plus grand besoin (le pardon des péchés)⁵ que le Christ promet de satisfaire, si l'on se confie en lui seul.

3 Justifiés pour une vie de liberté

Cette doctrine de la justification par la foi libère de l'esclavage des lois (juives ou autres) qui ne font qu'asservir les humains et les mener à la mort éternelle, après les avoir traînés dans une vie de constante culpabilité (Ga 2,4.18-20 ; 4,8-11 ; 5,1-4).

Aussi, cette libération est telle que nous ne devons plus nous soumettre à ne serait-ce qu'une seule prescription pour faire partie du peuple de Dieu (Ga 3,26-29) ! Tout comme Pierre (2,11-15), nous devrions ainsi nous garder catégoriquement de créer quelque critère que ce soit (discipline, assiduité,

zèle, pratiques, etc.) qui établirait des chrétiens de « rang supérieur ». Pouvez-vous penser à des critères que vous avez personnellement établis – ou qui sont établis dans le cadre de l'Eglise ?

Enfin, la vie de liberté à laquelle la justification par la foi seule

donne accès est telle que nous obtenons le statut de fils et filles de Dieu (plutôt que d'esclaves) dès le jour où nous nous confions en Christ – jour où nous recevons l'Esprit qui nous l'atteste (Ga 3,2 ; 4,3-9). Nous sommes libérés du poids de la culpabilité en vue de pouvoir aimer les autres (Ga 5,1-3.13-26). Ainsi, si je vais remorquer la voiture d'un mes frères qui est tombé en panne, ou si je vais faire tous les efforts pour me réconcilier avec une sœur avec qui j'ai eu un conflit, ce n'est pas parce que je suis sous la menace de perdre la faveur de Dieu (gagnée par Jésus seul), pour obtenir un peu plus la faveur de Dieu, ou pour faire partie d'un groupe de chrétiens plus reconnus : c'est parce que j'ai été libéré par le Christ (Ga 2,18-20 ; Ga 5,13-14).

A Dieu seul soit toute la gloire pour cette doctrine si précieuse qui nous libère !

Alexandre MANLOW

¹ L'Écriture seule (autorité suprême), le salut par la grâce seule et par la foi seule en Christ seul, et ceci pour la gloire de Dieu seul.

² Beaucoup de spécialistes pensent que cette lettre était la première écrite par Paul (en 47-48 apr. J.-C.). Nous nous situons à un moment bien antérieur à la rédaction des évangiles.

³ En certains endroits, le *Catéchisme de l'Eglise catholique* fait des déclarations apparemment orthodoxes, p. ex. : « Notre justification vient de la grâce de Dieu. La grâce est la *faveur*, le *secours gratuit* que Dieu nous donne pour répondre à son appel : devenir enfants de Dieu (cf. Jn 1, 12-18), fils adoptifs (cf. Rm 8, 14-17), participants de la divine nature (cf. 2 P 1, 3-4), de la vie éternelle (cf. Jn 17, 3) » (par. 1996). Il n'en reste pas moins qu'il enseigne un salut par des œuvres humaines (même si elles sont appelées des « grâces », p. ex., par. 2010) qui seraient, selon lui, nécessaires pour être sauvé, *en plus* de l'œuvre du Christ (p. ex., le baptême, par. 1257).

⁴ Comme, p. ex., l'évangile de la prospérité et tous ses dérivés qui sont si souvent prêchés dans des Eglises qui se présentent comme étant protestantes (voir le document suivant du CNEF - Conseil National des Évangéliques de France - pour plus d'informations sur la théologie de la prospérité et ses prédicateurs connus : http://lecnef.org/images/acymailing/cnef_dossier_evangileprospérité_120614.pdf).

⁵ N'oublions pas que c'est la raison même pour laquelle il s'est incarné (Mc 10,45 ; Jn 1,29 ; 1 Tm 1,15) et la raison pour laquelle nous devons nous confier en Lui (Jn 3,16).